

## Thomas-Joseph LIBERT

Thomas-Joseph LIBERT est né à Jenlain en 1728.

Ordonné prêtre vers 1754, il est nommé à la cure de Sebourg le 31 mai 1781 où il se voit adjoindre comme vicaire un de ses parents : Bernard-Joseph LIBERT. Le premier signe les registres paroissiaux en mentionnant « Thomas-Joseph LIBERT, curé », le second : « Bernard-Joseph LIBERT, desserviteur ».

En mars 1789, le curé LIBERT participe avec les Sebourgeois à la rédaction des Cahiers de Doléances, comme cela s'est pratiqué dans toutes les communes de France, à la demande du Roi Louis XVI. Il prend, bien entendu, la défense des habitants et expose avec eux les revendications qu'ils souhaitent voir aboutir. Ces mêmes habitants lui surent gré de s'opposer ainsi aux injustices seigneuriales.

Mais dès 1791, les ennuis vont commencer pour Thomas-Joseph LIBERT, avec la Constitution Civile du Clergé votée quelques mois plus tôt (6). Refusant de devenir prêtre assermenté, il sait que pour continuer d'exercer son ministère, il n'a plus qu'une solution : se cacher !



C'est ce qu'il fait en abandonnant son presbytère et en passant ainsi dans la clandestinité. La proximité des villages belges facilite d'ailleurs son choix et ceux-ci s'avèrent pour lui des refuges assez sûrs.

Entre-temps, arrive à Sebourg un prêtre constitutionnel du nom de Pierre-Joseph BAREME. Comme dans la plupart des paroisses à cette époque, celui-ci est accueilli très froidement par les habitants qui préfèrent, de loin, le prêtre resté fidèle.

Il est à noter que tous les prêtres assermentés ont eu des relations difficiles avec les paroisses et plus particulièrement avec les municipalités conservatrices. Ils souffrent beaucoup de ce rejet et de cette « mise en quarantaine » dont ils furent l'objet.

A Sebourg, la règle est respectée. On voit même la municipalité en place essayer d'interdire au curé BAREME le droit d'officier. Le 10 août 1791, les membres du Conseil organisent une manifestation publique à cet effet.

Cela, évidemment, a pour conséquence de faire monter la pression dans le village et de favoriser la scission des habitants : les « pour » et les « contre ». Certes, les participants du curé LIBERT sont plus nombreux, mais de tels affrontements laissent toujours des traces, parfois tenaces.

Chaque camp attend avec impatience les élections municipales de novembre 1791. Selon l'usage de l'époque, l'assemblée électorale se réunit dans l'église de Sebourg pour le vote. C'est alors que les officiers municipaux sortants se trouvent tout-à-coup face aux gardes nationaux armés, conduits par le Maire accompagné du Curé assermenté et d'un groupe d'habitants acquis aux idées républicaines. Les invectives fusent de part et d'autre, le ton monte et, avant qu'on en vienne aux mains, les « conservateurs » sont mis à la porte de l'église, sans ménagement.

Ils déposent aussitôt plainte auprès du Directoire du District de Valenciennes. Cet office, après enquête, ordonne de nouvelles élections pour le dimanche 29 avril 1792. Le vote se déroulera à la fin de la messe dominicale et, afin d'éviter les incidents précédents, le district nomme un Commissaire autorisé à requérir la gendarmerie et la troupe, le cas échéant.

Cependant, les réfractaires, en plus grand nombre, font appel à l'autorité supérieure, c'est-à-dire au Directoire Départemental et, après témoignage du curé BAREME, la réélection est suspendue. L'ancienne Municipalité reste en fonction avec Godefroy-Joseph DUPONT comme Maire. Ce dernier avait participé avec Joseph LENGRAND, en mars 1789, à l'Assemblée chargée de la rédaction des Cahiers de Doléances du village.

Durant l'absence du curé LIBERT, peu de Sebourgeois vont s'adresser au curé constitutionnel pour baptêmes et mariages. La proximité de la frontière favorise la dispense, en cachette, de ces sacrements. C'est ainsi qu'à Roisin, à Angreau, beaucoup de bébés de Sebourg sont baptisés au cours de l'année 1792, les registres de ces paroisses en témoignent.



Après la victoire de Jemmapes le 6 novembre 1792 et l'occupation de la Belgique par DUMOURIEZ, c'est le retour en force des armées autrichiennes et leur arrivée à Sebourg le 1<sup>er</sup> mai 1793. L'armée française, commandée par le général DAMPIERRE, installée à Famars, doit attaquer Jenlain et Sebourg, mais les Français doivent se replier. Les Autrichiens, sous les ordres du Prince de CABOURG, restent maîtres du village.

La Municipalité ancienne est rétablie, avec pour maire Augustin DUBRUNQUET. Au vu des événements, le curé BAREME s'enfuit, tandis que les soldats se vengent sur son mobilier.

Quelques jours plus tard, le curé Thomas-Joseph LIBERT revient dans sa paroisse et reprend aussitôt son sacerdoce avec beaucoup de sang-froid et de dévouement, soulageant de son mieux les souffrances causées par la guerre dans le village et régularisant les situations équivoques.

C'est alors l'année 1794 qui voit la victoire des soldats de l'an II, le départ des Autrichiens et l'instauration de la Terreur Rouge dans le Valenciennois.

C'est aussi le retour des ennuis pour les prêtres réfractaires, la chasse aux suspects, l'arrestation des complices du régime ennemi.

Flairant une nouvelle fois le danger, le curé LIBERT se réfugie à Valenciennes et se cache sous des habits divers. Mais un jour, il est reconnu par son ancien clerc de Sebourquiaux.

Dénoncé, il est arrêté, emprisonné et jugé coupable d'immigration, puis d'être rentré « dans les fourgons de l'ennemi ».

Le 15 octobre, lors de son procès, ayant répondu négativement aux quatre questions rituelles, il est condamné à mort par le Tribunal Révolutionnaire de Valenciennes, présidé par LACOSTE.

6 autres prêtres et religieux, dont Pierre-François GUIOT, natif d'Onnaing, subissent la même sentence.

L'exécution a lieu quelques heures plus tard, à 11 heures précises.

Les 7 condamnés gagnent la Grand'place, précédés par les tambours de la République et encadrés de sans-culottes armés, prêts à tout.

L'huissier LEDOUX, du haut de la plate-forme, s'adresse à la foule qui se presse autour de la guillotine. Il appelle les coupables dans l'ordre de jugement.

Le premier à gravir dignement les marches est précisément Thomas-Joseph LIBERT. Il n'a pas le temps de reconnaître quelques amis dans la foule, car le bourreau Pierre-Joseph VERMEILLE, le pousse brutalement dans la lunette de la machine et quelques secondes plus tard, le couperet s'abat, mettant un terme à la vie de ce digne prêtre de 66 ans.

Avec Thomas-Joseph LIBERT, sont exécutés ce 15 octobre 1794 :

- François-Damasse BETTREMIEUX, 65 ans, natif de Wattrelos, Récollet.
- Pierre-François GUIOT, 66 ans, natif d'Onnaing, Provincial des Récollets de Lille (chapitre suivant).
- Jean-François LECOUTRE, 60 ans, natif de Beuvry, chartreux.
- Louis-Joseph SELOSSE, 50 ans, natif de Wambrechies, ex-religieux de l'abbaye d'Hasnon, curé de Notre-Dame à Valenciennes.
- Antoine-François LEDOUX, 42 ans, natif de Brebières, chartreux.
- Pierre-Chrysgone HONORE, 60 ans, natif de Vermeilles, chartreux.

---

(6)-La Constitution Civile du Clergé est votée le 12 juillet 1790 et promulguée le 24 août de la même année. En avril 1791, elle est condamnée par le Pape Pie VII. La plupart des Evêques et des Prêtres refuseront de prêter le serment à la Nation, au Roi et à la Constitution.